

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le douze décembre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 185/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :
Décision modificative : aide à la réhabilitation ANC (pour versement aides aux particuliers)

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	
- Abstention :	

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel
- Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe
- Absent(e)s** Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la convention de mandat signée entre l'agence de l'Eau et la CCLL, 19 dossiers de réhabilitation ont été engagés en 2018.

La communauté de communes reçoit les aides à la réhabilitation de l'Agence de l'Eau (3 000 € par dossier) et les reverse aux particuliers.

Il n'a pas été prévu au budget 2018 ces ouvertures de crédits.

Il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture de ces crédits pour que la communauté de communes puisse verser ces aides aux particuliers concernés soit 19 dossiers x 3 000 € = 57 000 €.

Les 112 € correspondent à une erreur d'imputation rectifiée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-185-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, valide la délibération modificative telle que détaillée ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	57 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	57 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	112.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	112.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7068 : Autres prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	112.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	112.00 €
R-748 : Autres subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	57 112.00 €	0.00 €	57 112.00 €
Total Général		57 112.00 €		57 112.00 €

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18
 Pour Extrait conforme,
 Jean-Claude GRENIER
 Président

Communauté de Communes
 Loue Lison
 7, rue Edouard Bastide
 25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-185-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018